



Mon école n'a pas respecté L117-3 du code du travail

Par **mamiena**, le **10/12/2012** à **08:06**

Bonjour
Je viens sur ce forum pour vous exposer un problème je suis étudiante étrangère en France dans une grande école de la place en Master 2 il se trouve que cette année je dois effectuer un contrat d'alternance mais j'ai toujours pas trouvé d'entreprise vu que j'ai 27 ans et bientôt 28 ans j'ignorais qu'en France que le contrat d'alternance c'est pour les jeunes de moins de 26ans et mon école ne m'a rien dit lors du concours et quand j'étais en master 1 alors que j'ai signalé mille fois mon âge .tout ce qu'il me propose maintenant c'est de passer en temps plein et payer les frais de scolarité qui s'élève à plus de 7000 euros. A cause de cette école j'ai un prêt sur le dos de 17000 eurosce qui est sur je ne pourrais pas payer mon école et je n'aurai pas mon diplôme. Si depuis le début il me l'avait signalé j'aurai pas pris ce prêt. L'école n'a pas respecté les dispositions de L117-3 du code du travail. Sans oublier aussi que le diplôme que je prépare cette année sera supprimé. Actuellement je réalise que je vais perdre deux ans et je ne suis pas jeune
Aidez svp que dois je faire??? Merci